



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

### Numéro

DEL 2016.09.28/152

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Thème : SPORTS 1

**Objet :** ORGANISATION DES  
ÉPREUVES SPORTIVES  
D'ADMISSION DU  
CONCOURS DE POLICE  
MUNICIPALE -  
CONVENTION ENTRE LE  
CDG 05 ET LA COMMUNE  
DE BRIANÇON.

### Étaient Présents :

GUERIN Nicole, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

### Convocation

**Date :** 21/09/2016

**Affichage :** 21/09/2016

### Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

### Nombre de membres du Conseil Municipal

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 31

### Absents-Excusés :

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Vu le budget prévisionnel lié à l'organisation des épreuves du concours

Considérant la demande faite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes à la commune de Briançon concernant la mise en place et l'organisation des épreuves sportives d'admission du concours de gardien de police municipale.

Considérant le fait que le centre de gestion est un partenaire privilégié dans le suivi des carrières des agents de notre collectivité et qu'il est intéressant pour les deux parties de collaborer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver le principe de l'organisation des épreuves sportives d'admission du concours de police municipale par les agents du pôle « Sports et Santé » de la commune de Briançon au profit du centre de gestion de la fonction publique des Hautes-Alpes.
- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci annexée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune de Briançon, la convention de partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**  
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**  
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.




**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES EPREUVES  
SPORTIVES D'ADMISSION DU CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE  
MUNICIPALE – SESSION 2016**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

► Monsieur Gérard FROMM, Maire de Briançon ;

*d'une part,*

ET :

Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

*d'autre part,*

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

la Mairie de Briançon, organise pour le compte du centre de gestion des Hautes-Alpes, les épreuves sportives d'admission du concours de Gardien de Police municipale dans les conditions ci-après :

1. Les épreuves se dérouleront du **22 septembre 2016** ;
2. 78 candidats sont convoqués aux épreuves sportives d'admission (26 femmes et 52 hommes).  
La répartition des épreuves choisies par les candidats est la suivante :
  - 14 Saut en longueur + course à pied
  - 25 Lancer de poids + course à pied
  - 39 Natation + course à pied
3. Les locaux, les voies d'accès, le mobilier seront utilisés pour l'organisation de ces épreuves pratiques ;
4. L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

**Intitulés réglementaires des épreuves sportives**

- a) Une épreuve de course à pied (100 m)
- b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes :
- saut en hauteur
  - saut en longueur
  - lancer de poids (6 kg pour les hommes ; 4 kg pour les femmes)
  - natation 50 m nage libre, départ plongé

Les candidates enceintes peuvent être dispensées, à leur demande, des épreuves physiques. Elles devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidates bénéficiant de cette dispense sont créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel elles participent.

**TITRE I - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE****1) *Préalablement à l'utilisation des locaux, le Centre de Gestion :***

- ▶ Reconnaît avoir souscrit une police d'assurance 'responsabilité civile' souscrite auprès de la SMACL avec les références n° 00/6072/A, n° de police :
- ▶ S'engage à appliquer les consignes générales de sécurité ainsi que les consignes particulières compte tenu de l'activité envisagée.

**2) *Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, le Centre de Gestion s'engage :***

- ▶ à contrôler l'entrée des candidats aux activités considérées ;
- ▶ à faire respecter les règles de sécurité aux candidats.

**TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A LA FORMATION**

Les intervenants convoqués par leur collectivité, seront mis à disposition du centre de gestion la journée du 22 septembre 2016.

Ces intervenants seront chargés de préparer, encadrer, surveiller, chronométrer les candidats.

## TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le centre de gestion remboursera à la commune de Briançon les salaires des intervenants pour cette journée d'épreuve sportive, le matériel nécessaire au bon déroulement des épreuves ainsi que la location des infrastructures. (Budget prévisionnel joint à la présente convention)

## TITRE IV : EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée :

1. par Le Maire de Briançon à tout moment pour cas de force majeure, ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement de son établissement, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée au Centre de Gestion ;
2. par le Centre de Gestion pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au Maire d'Embrun par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception ;
3. à tout moment par le Maire de Briançon si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Fait à Briançon, le .....2016

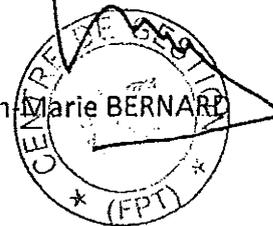
Maire de Briançon

Gérard FROMM

Fait à Gap, le 10/09/..... 2016

Le Président du Centre de Gestion 05

Jean-Marie BERNARD



Ville de Briançon, Pôle Sport et Santé.  
Organisation des épreuves sportives du concours de policier municipal.  
Budget prévisionnel

Mise à disposition de personnel pour la mise en place et l'organisation du concours:

Trois ETAPS.	1 068,40 €
Un Conseiller des APS	381,00 €
Un MNS	127,26 €
Un Adjoint administratif	218,40 €
	1 795,06 €

Location installations sportives:

Stade	500,00 €
Piscine	300,00 €
	800,00 €

Divers:

Sous-traitance chronométrage	500,00 €
achat de matériel	800,00 €
	1 300,00 €

Total: 3 895,06 €